



PRÉFET DU HAUT-RHIN

ALSACE NATURE	
Siège Strasbourg	
No :	33 408
Date :	13 AOUT 2014
Transmis à :	J-PL J-P Benhart
P.T. :	ANIP SG TW Juridique
P.L. :	P Benhart
Dossier :	J442 G. Stahl

SOUS-PREFECTURE DE THANN
Section du Service à l'Usager et de la Sécurité
Affaire suivie par
Mme Barbara ROTHENFLUG
Secrétaire Générale Adjointe
☎ 03 89 37 72 77
☎ 03 89 37 40 46
✉ barbara.rothenflug@haut-rhin.gouv.fr

Membres de la Commission de Suivi de Site
dans le cadre du fonctionnement du centre de stockage
souterrain de déchets industriels ultimes des Mines de
Potasse d'Alsace (MDPA) à Wittelsheim

Le 13 AOUT 2014

Mesdames, Messieurs,

En décembre 2012, l'Etat a demandé au liquidateur des MDPA de déposer un dossier de demande d'autorisation de fermeture sur la base d'un scénario prévoyant le retrait préalable de plus de la moitié de la masse de mercure contenue dans les déchets mercuriels et arséniés.

Ce scénario s'appuyait alors sur les conclusions du comité de pilotage, mis en place à la demande de l'Etat, et regroupant une dizaine d'experts. Il s'était prononcé en 2011 en faveur du déstockage sélectif des déchets mercuriels et arséniés. Cette préconisation reposait à la fois sur des considérations relatives aux garanties environnementales, à la faisabilité des opérations de déstockage, rendues extrêmement délicates du fait du fluage du sel qui conduit les galeries de stockage à se refermer sur elles-mêmes et au coût des différentes options.

Au vu des inquiétudes exprimées au niveau local, le Gouvernement a souhaité courant 2013 qu'une nouvelle concertation soit menée, organisée par l'exploitant sous le contrôle d'un garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public. La concertation s'est déroulée entre mi-novembre 2013 et mi-février 2014 sous l'égide de Monsieur DORISON. Elle a permis à l'ensemble des acteurs de s'exprimer, comme a pu le constater le garant, Monsieur WATISSEE.

Sans remettre en cause l'analyse technique de l'INERIS et des experts du Comité de Pilotage, ni les incertitudes et difficultés techniques en matière de sécurité pour mener un déstockage plus ambitieux, cette concertation a confirmé une forte attente des parties prenantes, qui se sont majoritairement exprimées en faveur d'un déstockage maximum des déchets mercuriels et arséniés.

Dans ce contexte, et pour tenir compte des attentes exprimées par les élus et la population, la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a décidé de retenir un scénario prévoyant un retrait plus important que celui du scénario arrêté en décembre 2012. Il consistera à retirer un maximum de déchets mercuriels et arséniés soit jusqu'à 93% du mercure contenu. Il sera néanmoins demandé à l'exploitant, compte tenu des incertitudes et aléas techniques précités, d'inclure également dans son dossier de fermeture un scénario de repli en envisageant l'hypothèse d'un retrait moindre mais d'au moins 56% du mercure contenu dans les déchets.

La décision de Madame la Ministre ne remet pas en cause les opérations de déstockage prévues dans les blocs 21 et 22, qui vous ont été présentées lors de la précédente réunion de la CLIS STOCAMINE désormais transformée en Commission de Suivi de Site (CSS). Cette décision fera l'objet d'un point lors de la prochaine commission qui devrait se tenir le vendredi 3 octobre prochain à 15h00. De même

une présentation intermédiaire des travaux en cours sera effectuée par le comité de suivi des travaux de déstockage partiel, désormais constituée.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres de la CSS, l'expression de ma considération distinguée.

Confidentiel

Pour le Préfet du Haut Rhin, par intérim
Le Secrétaire Général



Christophe MARX